



PROVINCE DE HAINAUT
ARRONDISSEMENT D'ATH
COMMUNE DE FRASNES-LEZ-ANVAING



URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial, il est saisi d'une demande de **permis d'urbanisme**.

Le demandeur est la **SPRL VERTES FEUILLES, Monsieur Pascal MARTENS**, Avenue de Hauts 16 à 7912 Saint-Sauveur et **SC KOJO, Madame Loes HOSTENS**, Rue du Lait Battu 5 à 7750 Russeignies.

Le terrain concerné est situé à **7912 Frasnes-lez-Anvaing (Saint-Sauveur), Avenue de Hauts 16** et cadastré section B n° 283G, 284C, 286K, 290E, 291Y, 291Z, 293N, 296E, 297H, 297P, 297R. Le projet consiste en :

1. **Démolition et reconstruction d'un abri pour garage et stockage avec une terrasse sur le toit – N°16**
2. **Rénovation des bâtiments 18B et 24 en 5 chambres d'hôtel**
3. **Transformation de la dépendance du n°24 en une chambre d'hôtel individuelle et accessible aux PMR**
4. **Démolition d'un abri / carport au n° 24**
5. **Démolition d'une habitation n°30 et reconstruction d'un bâtiment avec carport pour 6 chambres d'hôtel**
6. **Construction d'une piscine avec pool house**
7. **Construction d'un sentier pédestre privé**
8. **Plantations d'arbres fruitiers et vignobles**

Art. R. IV. 40-2 – 2° la construction ou la reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à quinze mètres et dépasse de plus de quatre mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues lors de la consultation du dossier à l'administration communale de Frasnes-lez-Anvaing – Place de l'Hôtel de Ville 1 à 7911 Frasnes-lez-Buissenal - **sur rendez-vous à définir préalablement** avec le service urbanisme ☎ 069/87.16.66. pendant les heures de service ou par mail à : p.chantry@frasnes-lez-anvaing.be.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 12/01/2021 au 26/01/2021 au Collège communal par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Place de l'Hôtel de Ville 1 à 7911 Frasnes-lez-Buissenal.

PAR LE COLLEGE,

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

Mme D. VALLEZ.

Mme C. DE SAINT MARTIN.